

Plantes invasives au jardin : soyez vigilant !



Les plantes invasives sont des plantes à la fois **exotiques** (introduites par l'homme, souvent pour l'horticulture) et **envahissantes**. Le nombre d'espèces reconnues comme invasives est limité, mais les dégâts qu'elles causent à l'environnement sont importants. Elles peuvent également avoir un impact économique ou sanitaire. C'est pourquoi la commercialisation et l'acquisition de certaines espèces ont été interdites dans la Région de Bruxelles-Capitale par l'ordonnance du 1^{er} mars 2012 relative à la protection de la nature.

Malheureusement, certains commerces bruxellois ne respectent pas (encore) ce texte. Par ailleurs, les habitants de la capitale se procurent souvent des plantes en Flandre et en Wallonie, toutes proches, mais où la législation est différente. Enfin, certaines plantes à caractère invasif ne figurent pas dans l'ordonnance précitée.

Ce document présente donc une série d'**espèces à ne pas planter chez vous et à éliminer de votre jardin** si possible, dans le cas où elles s'y trouveraient déjà. Cela vous étonnera peut-être, mais certaines de ces espèces sont extrêmement répandues !

Comment les éliminer ?

Attention : l'élimination efficace de ces plantes nécessite d'appliquer certaines techniques et de prendre des précautions (en particulier concernant la berce du Caucase). Les déchets doivent être **incinérés** (sac poubelle blanc) et surtout pas compostés ni déversés dans la nature.

Si vous conservez malgré tout une invasive (valeur esthétique élevée, utilisation culinaire, élimination impossible en pratique), il faut **couper les fleurs fanées** pour empêcher la production de fruits et de graines, et dans le cas de plantes à rhizome, installer une **barrière physique dans le sol** pour les empêcher de s'étendre.

Plus d'informations ici : www.gembloux.ulg.ac.be/biodiversite-et-paysage/

Que planter à la place ?

Pour limiter les risques d'invasion biologique, le mieux est de choisir des plantes **indigènes** (poussant naturellement chez nous, non introduites par l'homme). Vous pouvez également vous tourner vers des plantes originaires de régions proches.

Exemples :

Aster pyrenaicus et *Aster amellus* (indigènes en France) pour remplacer les asters nord-américains

Solidago virgaurea pour remplacer les solidages nord-américains (*S. canadensis* et *S. gigantea*)

Documents disponibles sur le site www.alterias.be :

- * brochure « Des alternatives aux invasives » (60 p.)
- * dépliant « Halte à la prolifération des plantes aquatiques invasives ! »

Pour en savoir plus

- * www.natagora.be/plantesinvasives
- * ias.biodiversity.be/ (en anglais seulement)

Connaître
Protéger
Agir



natagora
Bruxelles

Plantes invasives au jardin : soyez vigilant !

Plantes aquatiques

- * azolla fausse-fougère (*Azolla filiculoides*)
- * crassule des étangs (*Crassula helmsii*)
- * élodée dense (*Egeria densa*)
- * élodée du Canada (*Elodea canadensis*)
- * élodée de Nuttall (*Elodea nuttallii*)
- * élodée à feuilles alternes (*Lagarosiphon major*)
- * hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*)
- * lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*)
- * jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)
- * jussie rampante = jussie faux-pourpier (*Ludwigia peploides*)
- * myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
- * myriophylle hétérophylle (*Myriophyllum heterophyllum*)

Arbres, arbustes, buissons

- * érable négundo (*Acer negundo*)
- * faux-vernis du Japon = ailanthe (*Ailanthus altissima*)
- * amélanchier d'Amérique (*Amelanchier lamarckii*)
- * baccharide (*Baccharis halimifolia*)
- * arbre aux papillons = buddléia (*Buddleja davidii*)
- * cornouiller soyeux (*Cornus sericea*)
- * cotonéaster horizontal (*Cotoneaster horizontalis*)
- * mahonia faux-houx (*Mahonia aquifolium*)
- * laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*)
- * cerisier tardif (*Prunus serotina*)
- * chêne rouge (*Quercus rubra*)
- * rhododendron pontique (*Rhododendron ponticum*)
- * sumac (*Rhus typhina*)
- * robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- * rosier rugueux (*Rosa rugosa*)
- * les spirées nord-américaines (*Spirea alba*, *S. douglasii*, *S. x billardii*)

Vivaces, annuelles, bisannuelles

- * balsamine de l'Himalaya = balsamine géante (*Impatiens glandulifera*)
- * balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora*)
- * berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- * renouée du Japon (*Fallopia japonica*)
- * renouée de Sakhaline (*Fallopia sachalinensis*)
- * renouée de Bohème (*Fallopia x bohemica*)
- * solidage du Canada (*Solidago canadensis*)
- * solidage glabre (*Solidago gigantea*)
- * souchet vigoureux (*Cyperus eragrostis* = *C. vegetus*)
- * fraisier des Indes (*Duchesnea indica*)
- * concombre sauvage (*Echinocystis lobata*)
- * gaillarde (*Gaillardia x grandiflora*)
- * topinambour (*Helianthus tuberosus*)
- * jacinthe d'Espagne (*Hyacinthoides hispanica*)
- * lupin vivace (*Lupinus polyphyllus*)
- * faux-arum (*Lysichiton americanus*)
- * mimule tacheté (*Mimulus guttatus*)
- * renouée à nombreux épis (*Persicaria wallichii* = *P. polystachia*)
- * raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)
- * les asters nord-américains (*Aster novi-belgii*, *A. lanceolatus*, *A. x salignus*)

Connaître
Protéger
Agir



natagora
Bruxelles